



Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Pour information

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Nord

Carte établie le : 10/01/2015
Echelle : 1 : 5000
Sources : Ddrn 59, Dreal Nord Pas-de-Calais
(© Scan 25 lpi - PPage
Dreal : ddrn-wah@wagnon.fr

Limite communale de WANDIGNIES-HAMAGE
Censitaires pour information - Servitude INT1
Source : lgn - Bd Topo

Infrastructures
Départementale
Plan Départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdpr)
Source : Conseil Général 59

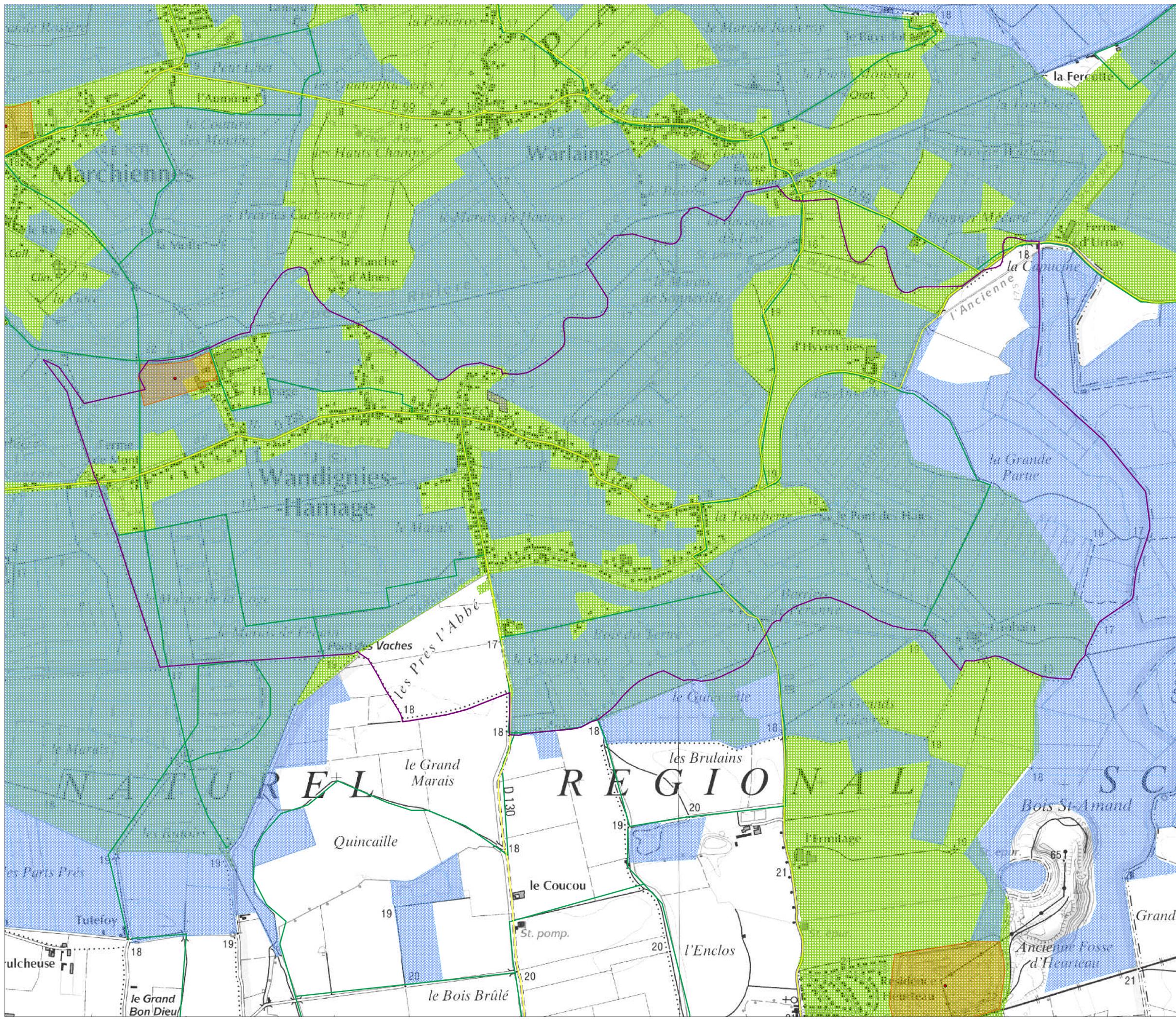
Etablissements Industriels / sols pollués
Sites Basif (sols potentiellement pollués)
Source : Dreal / Ddm 59 Bagn

Patrimoine Naturel
Inventaire des Zones à Dominantes Humides (voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
Natura2000 - ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC)
Source : Dreal

Sols Pollués
BASIF est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Une liste de sites Basif sont concernés par une servitude d'utilité publique (SPM).
Quelles sont les sites pollués ?
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque préjudiciable pour les personnes ou l'environnement.
Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas.

Natura 2000
Réseau écologique européen cohérent formé à partir des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles constituent la base réglementaire du grand réseau écologique européen.
Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art. L. 414-1 à L. 414-7 du Code de l'Environnement). Elles sont issues de l'inventaire des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau protègent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominantes humides annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SAGE.
La représentation des Zones à Dominantes Humides du SDAGE (1:50 000) est donc fournie à titre indicatif, et autre la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides réelles (1:10 000) ainsi que les prescriptions de préservation.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.



A
n
n
e
x
e
s